



UD FO Maine et Loire

Relaxe des syndicalistes de Goodyear condamnés à de la prison ferme !

**Contre la criminalisation de l'action syndicale
contre un état d'urgence utilisé pour tenter
d'interdire aux salariés d'exprimer leurs revendications,**

**rassemblement FO-CGT-FSU-Solidaires
devant la préfecture le 4 février 2016, 17h,
pour exiger la relaxe des syndicalistes de Goodyear**

Plus de deux ans après les faits, huit anciens salariés syndicalistes de l'usine Goodyear à Amiens-Nord (Somme), qui avaient retenu durant 30 heures deux cadres de leur entreprise menacée de fermeture, ont été condamnés, le 12 janvier, par le tribunal correctionnel d'Amiens à deux ans de prison, 9 mois fermes et quinze mois de sursis assortis d'une mise à l'épreuve de cinq ans.

L'usine, comme les cadres de direction concernés avaient retiré leurs plaintes. Mais le parquet a décidé de poursuivre, sur ordre direct du gouvernement.

Ce jugement éclaire d'une lumière crue la façon dont le gouvernement a décidé d'utiliser l'État d'urgence.

Le gouvernement sait que la colère des salariés monte. Blocage des salaires, destruction du code du tra-

vail et du statut de la fonction publique, destruction des services publics, milliards versés à fonds perdu au patronat.

Cette politique, qui voit le nombre de chômeurs, de travailleurs pauvres, croître et le nombre de millionnaires croître à l'autre bout de l'échelle, les salariés (actifs, retraités, chômeurs) ne peuvent plus la supporter. C'est ce qu'ont indiqué les fonctionnaires le 26 janvier, en manifestant à 150 000 dans tout le pays.

L'État d'urgence, c'est la possibilité pour les préfets, pour le ministère de l'intérieur, d'interdire les manifestations. Le jugement des Goodyear, c'est la tentative de terroriser les militants syndicalistes.

Exiger leur relaxe relève du combat pour la défense des libertés individuelles et collectives.

Les UD FO et CGT, les organisations syndicales départementales FSU et Solidaires appellent à un rassemblement devant la préfecture, à 17 heures, le jeudi 4 Février

**L'Union départementale Force Ouvrière
appelle tous ses syndicats, tous les militants tous les adhérents
Force ouvrière, tous les salariés soucieux de défendre les libertés
démocratiques, à se joindre au rassemblement
le 4 février; 17 h., devant la préfecture,
pour exiger la relaxe des syndicalistes de Goodyear
condamnés à de la prison ferme**



**Communiqué commun
des Unions Départementales CGT et FO
et des organisations syndicales FSU et Solidaires de Maine-et-Loire**

Relaxe pour les 8 syndicalistes de Goodyear

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant nos huit camarades « ex Goodyear » poursuivis par le Procureur de la République pour « séquestration ». Le Procureur de la République a décidé de poursuivre nos huit camarades, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes.

Le juge a pris la décision de suivre le Procureur de la République en condamnant huit représentants des salariés de Goodyear à vingt-quatre mois de prison dont neuf mois fermes ! Avec cinq années de mise à l'épreuve. Pour la première fois depuis un demi-siècle, un gouvernement a demandé que soient requises des peines de prison ferme contre des syndicalistes pour avoir participé avec les salariés à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

En même temps qu'ils préparent la suppression dans quelques mois de plus 1 000 articles du Code du travail, Hollande, Valls et Macron ont décidé de déclencher une répression sans précédent des syndicalistes qui luttent dans les entreprises.

Avec les huit condamnés de GOODYEAR l'exécutif veut faire un exemple. Comment peut-on condamner des salariés de cette entreprise qui se sont battus durant sept ans pour préserver leurs emplois et leur outil de travail. Pour rappel, à l'époque une commission d'enquête de l'Assemblée nationale a montré que la liquidation de l'usine d'Amiens Nord avait été délibérément organisée par le groupe industriel et qu'il n'y avait pas de raison économique aux licenciements. En clair, la direction a pris en otages 1 175 salariés de l'entreprise picarde, selon le mode opératoire qu'avaient déjà connu les salariés de Continental dans la même région.

C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales ! Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour.

Après Les affaires judiciaires des « Cinq de Roanne », des « Cinq d'EDF-GDF », l'Inspectrice du Travail à Annecy poursuivie par Téfal et condamnée, de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'épargne de l'Île de France, des salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear.

Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales.

Ces femmes, ces hommes, se voient aujourd'hui jugés, condamnés, stigmatisés, alors même que l'action collective, l'engagement citoyen est plus que jamais nécessaire pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général.

S'engager et défendre son emploi n'est pas un crime, stop à la criminalisation de l'action syndicale et relaxe pour les 8 syndicalistes de Goodyear.

Angers, le 27 janvier 2016